



PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le mardi 12 février 2019 à 19 h 30 en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec).

Sont présents : Mesdames les conseillères Nancy Pelletier, Gabrielle Labbé et Karine Bérubé
Messieurs les conseillers Marc Deslauriers, Kim Comeau et Mathieu Auclair

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Séguin

Sont aussi présentes : Madame Nancy Forget, directrice générale
Madame Susan McKercher, greffière par intérim

19/02/043 RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL (CODE 01-2120) – ORDRE DU JOUR – ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 février 2019, avec les modifications suivantes :

RETRAITS :

- 01.7 Participation – Relations extérieures et d'affaires (Code 01-2550) – Souper spaghetti – Comité des aînés
- 30.1 Cadastre et lotissement (Code 30-6200) – Frais de parc – Lots 1 576 229 et 1 576 239

CORRECTION :

- 20.1 Remplacer l'expression « corridor scolaire » par « **corridor piéton** »

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/02/044 RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL (CODE 01-2120) – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE MARDI 8 JANVIER 2019 À 19 H 30 – APPROBATION

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, et ce, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé
ET RÉSOLU :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi 8 janvier 2019 à 19 h 30, tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/02/045 **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL (CODE 01-2120) – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE MARDI 15 JANVIER 2019 À 19 H 30 – APPROBATION**

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, et ce, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 15 janvier 2019 à 19 h 30, tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/02/046 **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL (CODE 01-2120) – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE MARDI 5 FÉVRIER 2019 À 19 H 15 – APPROBATION**

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, et ce, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi 5 février 2019 à 19 h 15, tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/02/047 **PARTICIPATION – RELATIONS EXTÉRIEURES ET D'AFFAIRES (CODE 01-2550) – GALA QUEUES ET CRAVATES – SPCA OUEST**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER l'achat d'un (1) billet de participation au gala Queues et cravates de la SPCA Ouest qui aura lieu à l'hôtel Marriott de l'aéroport de Montréal le 21 mars 2019.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 175 \$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/02/048 **PARTICIPATION – RELATIONS EXTÉRIEURES ET D’AFFAIRES (CODE 01-2550) – SOUPER RÉGIONAL – CCIVS**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

ET RÉSOLU :

D’AUTORISER l'achat de deux (2) billets de participation au souper régional de la Chambre de commerce et d’industrie de Vaudreuil-Soulanges (CCIVS) qui aura lieu au Château Vaudreuil le 27 février 2019.

D’AUTORISER à cette fin une dépense de 190 \$.

D’APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/02/049 **RAPPORT D’ACTIVITÉS (CODE 01-2750) – RAPPORT D’ACTIVITÉS DU TRÉSORIER – EXERCICE 2018 – DÉPÔT**

DÉPÔT par la trésorière du rapport de ses activités prévues au chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2) pour l'exercice financier 2018, conformément à l'article 513 de la Loi.

19/02/050 **SUBVENTION (CODE 01-2790) – FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC – PROGRAMME POUR LA LUTTE CONTRE LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES – PROJET « GESTION DE LA RENOUÉE JAPONAISE » – DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT que le *Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes* offre une aide financière aux initiatives visant à réduire les menaces et les impacts des plantes exotiques envahissantes sur la biodiversité et l’intégrité des milieux naturels du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de L’Île-Perrot a déposé un projet de gestion de la renouée japonaise qui prend de plus en plus d’ampleur sur le territoire.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé

ET RÉSOLU :

D’ENTÉRINER la signature et le dépôt de la demande d’aide financière formulée par madame Mireille Gascon, conseillère en urbanisme et environnement, auprès de la Fondation de la faune du Québec dans le cadre du *Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes* pour le projet de gestion de la renouée japonaise.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/02/051 **SOUSSION SUR INVITATION RETENUE (CODE 01-7220) – APPEL D’OFFRES 2019-01 INV – MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation numéro 2019-01 INV par lequel la Ville a demandé des soumissions pour le marquage de la chaussée sur le boulevard Perrot, le Grand Boulevard et les rues des Érables, Boischatel et de Provence;

CONSIDÉRANT l'ouverture publique des soumissions le 29 janvier 2019, puis l’analyse de leur conformité aux documents d’appel d’offres.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marc Deslauriers

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Mathieu Auclair

ET RÉSOLU :

D'ADJUGER le contrat à 9219-4463 Québec inc. (A-1 Lignes Jaunes) pour les travaux de marquage de la chaussée au coût total approximatif de 16 120,75 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission du 24 janvier 2019.

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 16 924,77 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-350-10-521.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/02/052 **SOUSSION SUR INVITATION RETENUE (CODE 01-7220) – APPEL D'OFFRES 2019-02 INV – ACQUISITION D'UN SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION DE BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation numéro 2019-02 INV par lequel la Ville a demandé des soumissions pour l'achat d'un système intégré de gestion de bibliothèque pour la bibliothèque Guy-Godin;

CONSIDÉRANT l'ouverture publique des soumissions le 24 janvier 2019, puis l'analyse de leur conformité aux documents d'appel d'offres.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Mathieu Auclair

ET RÉSOLU :

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Concepts logiques 4DI inc. le 21 janvier 2019 relativement à l'acquisition d'un système intégré de gestion de bibliothèque au coût total pour trois ans de 23 600 \$ plus les taxes applicables.

QUE le contrat soit adjugé pour un an au coût de 14 600 \$ plus les taxes applicables, avec la possibilité d'être renouvelé pour deux périodes additionnelles consécutives de douze mois au coût de 4 500 \$ chacune pour la maintenance et l'assistance technique.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 24 777,05 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-770-00-414.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/02/053 **DOSSIER DE L'EMPLOYÉ (CODE 03-2000/S0001) – CHRISTIAN BOLDUC – CONTREMAÎTRE – NOMINATION**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé

ET RÉSOLU :

D'ENTÉRINER la nomination de monsieur Christian Bolduc au poste de contremaître avec le statut de cadre à l'essai, conformément à la politique de rémunération et des conditions de travail des employés cadres présentement en vigueur.

QUE la date de nomination soit fixée au 24 janvier 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/02/054 DOSSIER DE L'EMPLOYÉ (CODE 03-2000/S0001) – LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES – DÉPÔT ET APPROBATION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marc Deslauriers
ET RÉSOLU :

D'ENTÉRINER les embauches pour la période du 12 janvier au 8 février 2019 telles que figurant sur la liste déposée par la directrice générale, conformément à l'article 4 du Règlement sur la délégation de pouvoir.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/02/055 DOSSIER DE L'EMPLOYÉ (CODE 03-2000/S0001) – LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL – DÉPÔT ET APPROBATION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marc Deslauriers
ET RÉSOLU :

D'ENTÉRINER les mouvements de personnel pour la période du 12 janvier au 8 février 2019 tels que figurant sur la liste déposée par la directrice générale, conformément à l'article 4 du Règlement sur la délégation de pouvoir.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/02/056 SUIVI DES BUDGETS (CODE 04-1150) – AFFECTATION BUDGÉTAIRE – RÉCUPÉRATION DU MONTANT 2018 AUX FINS D'ACQUISITION D'HABITS DE COMBAT

CONSIDÉRANT que les habits de combat pour lesquels une somme de 10 800 \$ était prévue au budget 2018 n'ont pu être livrés avant le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la règle comptable qui stipule que le bien acheté doit être livré dans la même année financière, cette somme a été transférée au surplus;

CONSIDÉRANT l'importance de respecter le calendrier de remplacement des habits de combat pour le bien commun.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
ET RÉSOLU :

D'AUTORISER la trésorière à récupérer la somme de 10 800 \$ du surplus et de l'affecter au poste budgétaire 02-220-00-650 pour permettre l'achat de six habits de combat en 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/02/057 **DON ACCORDÉ PAR LA VILLE (CODE 04-3200) – FONDATION DU CENTRE DE JEUNESSE DE LA MONTÉRÉGIE – GRATUITÉ DE TERRAINS POUR UN TOURNOI DE BALLE MOLLE ET UN SPECTACLE DE MUSIQUE**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU :

D'AUTORISER la tenue du tournoi de balle-donnée Maîtres Cube suivi d'un spectacle de musique au parc Michel-Martin du 22 au 25 août 2019, le tout au profit de la Fondation du Centre jeunesse de la Montérégie.

DE METTRE à disposition, à titre gratuit, les terrains de balle numéros 1 et 2 pour le tournoi de balle molle et le 3 pour le spectacle de musique.

QUE la Ville assume les coûts de surveillance et de sécurité pour le spectacle de musique.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/02/058 **DON ACCORDÉ PAR LA VILLE (CODE 04-3200) – MOISSON SUD-OUEST – 20^E ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF ANNUEL**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marc Deslauriers
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU :

D'ACCORDER un don de 100 \$ à la Moisson Sud-Ouest dans le cadre de sa 20^e édition du tournoi de golf annuel.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-970.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/02/059 **COMPTES À PAYER (CODE 04-3750) – DÉBOURSÉS, CHÈQUES ET ENGAGEMENTS FINANCIERS – JANVIER 2019**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
ET RÉSOLU :

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés pour le mois de janvier 2019 totalisant 1 798 050,49 \$.

DE PRENDRE ACTE de la liste des chèques et des engagements financiers pour cette même période.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/02/060 **ACHAT DE MATÉRIEL (CODE 05-1130) – AUTORÉCUREUSE – SERVICE DES LOISIRS**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Mathieu Auclair

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER l'achat d'une autorécurveuse à traction de 22 pouces d'Aspirateur GB Plus inc. au coût de 4 899,96 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission du 22 janvier 2019.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 5 144,35 \$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement remboursables en deux (2) ans à compter de l'année suivant celle de la dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/02/061 **ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES (CODE 05-1570) – EMBARCATION PNEUMATIQUE 1503 – SERVICE DE SÉCURITÉ-INCENDIE**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé

ET RÉSOLU :

DE MANDATER la corporation Nautic & Art pour refaire le tube en Hypalon sur l'embarcation pneumatique 1503, y compris le lettrage identifiant l'embarcation et la modification de l'entrée d'essence, au coût de 16 025 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 17 janvier 2019.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 16 824,25 \$ nette de ristourne.

QUE la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot finance 49,59 % du montant net, soit 8 343,15 \$.

D'EMPRUNTER le reste des sommes nécessaires à même le fonds de roulement remboursables en trois (3) ans à compter de l'année suivant celle de la dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/02/062 **GESTION DES TERRAINS (CODE 06-1000) – ÉCHANGE ET ACHAT DE TERRAINS – LOTS 1 575 433 (PTIE) ET 1 575 432 (PTIE) – BOULEVARD PERROT NORD**

CONSIDÉRANT qu'un promoteur a déposé une demande d'échange et d'achat de terrains afin de réaliser un projet résidentiel multifamilial de six logements sur le lot 1 575 432.

CONSIDÉRANT que la Ville profitera de cette transaction pour aménager un sentier attirant et sécuritaire pour accéder au parc Île-Perrot Nord.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé

ET RÉSOLU :

QUE la Ville concède au promoteur une partie du lot 1 575 433 contre une partie du lot 1 575 432, selon le plan d'implantation projetée préparé par l'arpenteur-géomètre Benoit Rolland portant la minute 19461, sous réserve des conditions suivantes :

- Que la bande de terrain soit d'une largeur de 5 mètres au lieu de la largeur proposé de 4,5 mètres;
- Que le stationnement arrière soit à une distance minimale de 3 mètres de la ligne arrière au lieu de la distance proposée de 1,97 mètre;
- Que le projet soit conforme à la réglementation municipale, sans qu'il y ait demande de dérogation mineure.

DE VENDRE au promoteur la superficie excédentaire au prix de 89,96 \$ le mètre carré.

QUE tous les frais inhérents à ce dossier soient à la charge du promoteur.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, au nom de la Ville, l'acte notarié et tout autre document nécessaire à la conclusion de cette transaction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/02/063 ACHAT DE TERRAINS (CODE 06-1120) – LOT 6 298 903 – 23^E AVENUE

CONSIDÉRANT que la Ville doit acquérir, pour fins de rue, une parcelle de terrain mesurant 11,7 mètres carrés située sur le lot actuel numéro 1 576 443 (370, boulevard Perrot) dans le cadre du projet de renouvellement des infrastructures de la 23^e Avenue.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marc Deslauriers
ET RÉSOLU :

QUE la Ville acquière du propriétaire de l'immeuble sis au 370, boulevard Perrot, le lot projeté numéro 6 298 903 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, au coût de 3 150 \$ plus les taxes applicables.

DE MANDATER la firme Jean-Guy Savard, Notaires 2015 S.A. pour la préparation de l'acte d'achat.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, au nom de la Ville, l'acte d'achat et tout autre document nécessaire à la conclusion de cette transaction.

QUE tous les frais inhérents à ce dossier soient à la charge de la Ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/02/064 SERVITUDES (CODE 06-1570) – LOT 2 455 883 (PTIE) – AMÉNAGEMENT D'UN ABRIBUS

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir une servitude permettant à la Ville de maintenir dans leur situation actuelle la dalle de béton, les bacs de déchets et de recyclage et l'abribus qui sont aménagés sur une parcelle de terrain appartenant au propriétaire de l'immeuble sis au 531, Grand Boulevard.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Mathieu Auclair
ET RÉSOLU :

DE MANDATER la firme Jean-Guy Savard, Notaires 2015 S.A. pour la préparation d'un acte de servitude concernant une partie du lot numéro 2 455 883 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, selon la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Benoit Rolland portant la minute 19506.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, au nom de la Ville, l'acte de servitude et tout autre document nécessaire à la conclusion de cette transaction.

QUE tous les frais inhérents à ce dossier soient à la charge de la Ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/02/065 **RÈGLEMENT NUMÉRO 666-8 (CODE 07-2500) – ZONAGE – MODIFICATION DE LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE C-27 – AJOUT DE L'USAGE « SERVICE DE GARDERIE » – ADOPTION DU SECOND PROJET**

CONSIDÉRANT que les formalités de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ont été respectées.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 666-8 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 666 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone C-27 ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/02/066 **POURSUITE PAR LA VILLE (CODE 07-5500) – DOSSIER D'USAGE DÉROGATOIRE AU 214-216, 2^E AVENUE**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marc Deslauriers

ET RÉSOLU :

DE MANDATER le cabinet Bélanger Sauvé avocats s.e.n.c.r.l. pour entamer les procédures judiciaires visant à faire cesser l'usage dérogatoire qui a lieu dans le bâtiment situé au 214-216, 2^e Avenue.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/02/067 **LETTRÉ D'ENTENTE (CODE 07-7000) – SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE – SERVICES AUX SINISTRÉS – RENOUVELLEMENT 2019-2020-2021**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER le renouvellement de l'entente pour services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge visant à établir les paramètres de collaboration entre la Ville et la Croix-Rouge en ce qui a trait à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre mineur ou majeur.

D'AUTORISER le versement d'une contribution annuelle pour la durée de l'entente comme suit :

- 2018-2019 : 0,16 \$ per capita
- 2019-2020 : 0,17 \$ per capita
- 2020-2021 : 0,17 \$ per capita

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer l'entente au nom de la Ville.

DE DÉSIGNER madame Nancy Forget à titre de coordonnatrice municipale de la sécurité civile pour assurer la gestion et le suivi de l'entente.

DE DÉSIGNER monsieur Michel Leduc à titre de responsable de la mission services aux sinistrés pour assurer le suivi opérationnel de l'entente.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-231-00-419.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/02/068 **CONTRAT D'ACHAT DE BIENS NON CAPITALISABLES (CODE 07-9200) – BOTTIER DU CINQ – FOURNITURE DE BOTTES ET DE SOULIERS DE TRAVAIL – ANNÉE 2019**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Mathieu Auclair
ET RÉSOLU :

D'OCTROYER un contrat d'achat sur demande, pour l'année 2019, au Bottier du Cinq enr. visant la fourniture de bottes et de souliers de travail au coût total approximatif de 7 201 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur offre datée du 3 janvier 2019.

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 7 560,15 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général aux différents postes budgétaires relatifs aux vêtements des services concernés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/02/069 **CONTRAT D'ACHAT DE BIENS NON CAPITALISABLES (CODE 07-9200) – BOTTIER DU CINQ – FOURNITURE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL – ANNÉE 2019**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Mathieu Auclair
ET RÉSOLU :

D'OCTROYER un contrat d'achat sur demande, pour l'année 2019, au Bottier du Cinq enr. visant la fourniture de vêtements de travail au coût total approximatif de 7 630,70 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur offre datée du 3 janvier 2019.

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 8 011,28 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général aux différents postes budgétaires relatifs aux vêtements des services concernés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/02/070 **CONTRAT DE SERVICES (CODE 07-9200) – GROUPE ABS – SUIVI ENVIRONNEMENTAL DU LIEU D'ÉLIMINATION DES NEIGES USÉES – ANNÉE 2019**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Mathieu Auclair
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marc Deslauriers
ET RÉSOLU :

D'OCTROYER un contrat de services professionnels pour l'année 2019 à Groupe ABS inc. visant à effectuer un suivi environnemental du lieu d'élimination des neiges usées au coût de 8 900 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur offre datée du 25 janvier 2019.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 9 343,89 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-330-00-443.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/02/071 **CONTRAT DE SERVICES (CODE 07-9200) – RÉSEAU CONSEIL DES SAGES – INTÉRIM À LA DIRECTION DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marc Deslauriers
ET RÉSOLU :

D'ENTÉRINER le contrat de services professionnels d'impartition au Réseau Conseil des Sages inc. visant à désigner monsieur Yvan De Lachevrotière pour assumer l'intérim à la direction du Service des travaux publics pour une durée indéterminée qui prend effet le 24 janvier 2019, le tout conformément à leur offre datée du 18 janvier 2019.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/02/072 **LOGICIELS (CODE 08-3100) – IDSIDE - CONSEIL SANS PAPIER – REHAUSSEMENT VERS LA VERSION DYNAMIQUE**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU :

D'AUTORISER la migration de la plateforme Idside - Conseil sans papier vers la nouvelle version dynamique offerte par la société Plan de Vol inc. au coût de 2 970 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur offre datée du 3 août 2018.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 3 118,13 \$ nette de ristourne.

DE PRÉVOIR des frais annuels de 1 650 \$ pour l'entretien et le soutien technique de la plateforme.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement remboursables en deux (2) ans à compter de l'année suivant celle de la dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/02/073 **ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES (CODE 08-3400) – REMPLACEMENT DES SERVEURS DE PG SOLUTIONS – AUTORISATION D’ACHAT**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé

ET RÉSOLU :

D’AUTORISER l’achat des équipements informatiques et des logiciels d’exploitation et utilitaires ainsi que la préparation, configuration et installation d’un nouveau serveur de PG Solutions inc. au coût de 42 356 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur offre datée du 17 septembre 2018.

D’AUTORISER à cette fin une dépense de 44 468,51 \$ nette de ristourne.

D’EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement remboursables en quatre (4) ans à compter de l’année suivant celle de la dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/02/074 **SIGNALISATION (CODE 20-3420) – STATIONNEMENT INTERDIT ET CORRIDOR PIÉTON – RUE DATURA**

CONSIDÉRANT la demande d’analyse d’une problématique de circulation et la pétition des citoyens en faveur de la demande, tous deux déposés le 12 octobre 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de circulation.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Mathieu Auclair

ET RÉSOLU :

D’INTERDIRE le stationnement sur le côté nord-ouest du tronçon de la rue Datura compris entre le boulevard Perrot et l’autre tronçon de la rue Datura.

QU’UN corridor piéton soit aménagé dans cette zone de non-stationnement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/02/075 **CADASTRE ET LOTISSEMENT (CODE 30-6200) – FRAIS DE PARC – LOT 1 576 270**

CONSIDÉRANT la demande de permis de lotissement du lot 1 576 270 situé sur la 23^e Avenue dans le but de créer deux (2) nouveaux lots, soit le 6 278 616 et le 6 278 617;

CONSIDÉRANT les conditions préalables à l’approbation d’une opération cadastrale relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels prévues par l’article 48 du Règlement sur les permis et certificats.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé

ET RÉSOLU :

QUE le propriétaire du lot 1 576 270 verse à la Ville, en guise de frais de parc, une somme de 9 640 \$, soit dix pour cent (10 %) de la valeur uniformisée du terrain, dans le cadre du projet de lotissement dudit lot.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/02/076 **DOSSIER DE PROPRIÉTÉ (CODE 30-8000) – 20, GRAND BOULEVARD – ZONE C-35 – PIIA – MODIFICATIONS ARCHITECTURALES AU BÂTIMENT COMMERCIAL**

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis de rénovation a été déposée pour le bâtiment commercial sis au 20, Grand Boulevard, dans la zone C-35;

CONSIDÉRANT que cette demande consiste à remplacer et modifier les revêtements extérieurs et à modifier la pente du toit;

CONSIDÉRANT que la zone visée est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que le 16 janvier 2019, le comité consultatif d'urbanisme a vérifié la conformité du PIIA aux dispositions du chapitre 2 de ce règlement;

CONSIDÉRANT que le PIIA est conforme au règlement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER la demande de modifications architecturales au bâtiment commercial sis au 20, Grand Boulevard, sous réserve de la condition suivante :

- Que les travaux soient réalisés dans un délai de six mois de l'émission du permis, tel que stipulé à la Transaction et Reçu-Quittance intervenue dans le dossier portant le numéro du greffe de la Cour supérieure 760-05-005521-149.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/02/077 **DOSSIER DE PROPRIÉTÉ (CODE 30-8000) – 89-91, GRAND BOULEVARD – LOT 6 082 411 – DÉROGATION MINEURE**

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage a été déposée à l'égard de l'immeuble sis au 89-91, Grand Boulevard (lot 6 082 411), ayant pour objet d'autoriser :

- Que le bâtiment principal existant soit à une distance de 2,73 mètres de la ligne latérale sud au lieu de la distance minimale de 3 mètres.

CONSIDÉRANT que la demande a fait l'objet d'une étude par le comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 16 janvier 2019;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié le 25 janvier 2019;

CONSIDÉRANT que les critères et les conditions prescrits au Règlement sur les dérogations mineures sont respectés;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées par la présente demande ont eu l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Mathieu Auclair

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER la dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 89-91, Grand Boulevard (lot 6 082 411), telle que présentée au préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/02/078 **DOSSIER DE PROPRIÉTÉ (CODE 30-8000) – 391-395, 23^E AVENUE – ZONE H-59 – PIIA – CONSTRUCTION DE DEUX HABITATIONS UNIFAMILIALES JUMELÉES DE DEUX ÉTAGES**

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis a été déposée pour la construction de deux habitations unifamiliales jumelées de deux étages sur les lots projetés 6 278 616 et 6 278 617 (391-395, 23^e Avenue) situés dans la zone H-59;

CONSIDÉRANT que la zone visée est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que le 16 janvier 2019, le comité consultatif d'urbanisme a vérifié la conformité du PIIA aux dispositions du chapitre 2 de ce règlement;

CONSIDÉRANT que le PIIA est conforme au règlement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé
ET RÉSOLU :

D'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de permis de construction de deux habitations unifamiliales jumelées de deux étages sur les lots projetés 6 278 616 et 6 278 617 (391-395, 23^e Avenue), tel que déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Monsieur le maire annonce le début de la période de questions et invite les personnes présentes à s'adresser aux membres du conseil. Celle-ci se déroule de 20 h 08 à 20 h 15.

19/02/079 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU :

DE LEVER l'assemblée à 20 h 15.

ADOPTÉE UNANIMEMENT